



© P. Bellanova

Editorial

Et si on commençait par remercier ?

Le premier bulletin *Interface* de cette nouvelle année 2008, présente le travail des commissions de la FAI. Pour rappel, celles-ci sont au nombre de cinq : *Concours et appels d'offres*; *Promotion et communication*; *Ecoles et formation*; *Partenaires professionnels*; *Aménagement et urbanisme*.

Sans entrer dans le détail du travail accompli dans chaque commission, je souhaite souligner et saluer ici les efforts accomplis au sein de la commission *Concours et appels d'offres* pour simplifier et harmoniser les procédures d'attribution de mandats publics. Un groupe de travail, auquel participe l'Etat et la Ville, élabore des procédures types, pour simplifier à la fois le travail du mandataire et celui du collègue d'évaluation. A terme, les procédures de l'Etat et de la Ville devraient être identiques; le vœu étant que toute autre entité adjudicatrice emprunte la même voie.

Je salue également le travail de la commission *Promotion et Communication* qui améliore sans cesse l'image de la FAI, et porte l'organisation des Débats entre nos associations professionnelles et les pouvoirs publics sur un thème complexe, délicat, mais enthousiasmant: celui de la qualité architecturale. J'aimerais sur ce point souligner l'excellence des rapports existants entre la FAI et les pouvoirs publics. Tant le Conseiller d'Etat Mark Muller et ses services, que ceux de Mme Isabelle Charollais, nous considèrent aujourd'hui comme de véritables partenaires dans de nombreuses questions liées à l'acte de construire. Merci donc. Et surtout merci pour tout ce qu'ils vont faire afin de rationaliser non seulement le travail de leurs collaborateurs mais également celui des mandataires!

La commission *Ecoles et formation* a été privée du débat sur l'Institut

d'architecture, mais se trouve désormais confrontée à ceux de l'HES, de la nouvelle filière de formation duale des dessinateurs et de l'épineuse question de la survie de la bibliothèque d'architecture.

La commission *Partenaires professionnels* se trouve depuis peu face à de nouveaux défis: impliquer les entreprises dans la procédure du permis d'habiter.

Enfin, la commission *Aménagement et urbanisme*, privée du précieux relais politique que représentait Hugues Hiltpold, cherche (et a trouvé) de nouveaux contacts, pour développer la discussion sur l'aménagement du territoire.

**L'engagement
des commissions:
défendre et
faire reconnaître
nos professions.**

Ces commissions mobilisent en tout plusieurs dizaines de personnes, architectes et ingénieurs qui accomplissent un véritable travail de milice, consacrant d'innombrables heures dans un seul but: défendre et faire reconnaître nos professions. Je profite de ce numéro qui leur est consacré pour leur présenter mes très sincères remer-

ciements. Merci pour l'engagement dont elles font constamment preuve et sans lequel l'existence même de la FAI n'aurait pas de sens. Merci aux présidents de ces diverses commissions, Oleg Calame, Bénédicte Montant, Olivier Archambault, Jean-Noël de Giuli et Dominique Zanghi qui organisent activement et efficacement leurs groupes de travail.

Carmelo Stendardo
Président de la FAI

Sommaire

Actualités des commissions de travail de la FAI 2-6

Maison de l'Architecture 7

Page des associations 8

fai fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève

Numéro 7 _ Février 2008 _ Bulletin édité par la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI)
98 rue de St-Jean _ Case postale 5278
CH-1211 Genève 11 _ www.fai-geneve.com

Concours et appels d'offres

Réagir et conseiller

Président

Oleg CALAME
architecte

Membres de la commission

Pierre BONNET
architecte

Jean-Claude BUFFET
ingénieur géomètre

François DULON
architecte

Eric DUNANT
architecte

Bruce DUNNING
architecte

Clément GALLAY
ingénieur conseil

Frank HERBERT
architecte

Outre son travail d'analyse sur toute procédure d'appel d'offre, la commission des concours et des appels d'offres (CCAO) a pour but la promotion des concours d'architecture et d'ingénierie dans le respect des principes évoqués dans le règlement SIA 142.

La commission doit aussi s'assurer que les procédures conformes aux accords AIMP garantissent les principes éthiques élémentaires et les règles de la profession.

Pour mémoire, l'accord GATT-OMC du 15 avril 1994 a établi de nouvelles règles pour l'attribution des mandats publics liés à la construction. La loi sur l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics – L 6 05) et le règlement sur la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services (L 6 05.03) définissent les modalités applicables par les cantons, les communes et les Maîtres d'ouvrages publics.

Ces conditions cadres sont présentées dans un document publié par la CCAO en novembre 2006.

Toutes les procédures d'attribution de mandats publics doivent se caractériser par la transparence et l'intelligibilité; elles doivent offrir au Maître d'ouvrage aussi bien qu'au mandataire un cadre d'action bien défini, reconnu et loyal.

Le rôle de la CCAO est double: réagir et conseiller. Convaincre les mandants du bien-fondé de ces procédures d'une part, et accompagner les communes dans leurs démarches d'autre part. Ceci, d'autant plus que 2008 est une année marquée par l'entrée en vigueur des modifications de ces procédures.

Au cours de ces dernières années, la CCAO est véritablement devenue une partenaire des pouvoirs publics. Un partenariat à développer, et à poursuivre en 2008.

Pour cette année, la commission travaille par ailleurs avec l'Etat et la Ville de Genève à la simplification des procédures. Une autre perspective pour 2008: créer un relais d'information et de dialogue entre l'Etat et les communes sur ces procédures. Afin que chaque instance décisionnaire puisse bénéficier des instruments adéquats, dans la recherche conjointe de la qualité architecturale.

Sur la base de la présentation de la CCAO sur le site FAI et d'une discussion téléphonique avec M. Oleg Calame.



Que fait la FAI ?



La commission Promotion et communication (Comcom) se réunit deux fois par mois depuis sa fondation. Au départ, il s'agissait surtout pour elle de répondre à une question récurrente : « Que fait la FAI ? »

Il fallait que les membres de nos associations membres puissent comprendre les enjeux et l'importance de la constitution de cette fédération. Il fallait que nos interlocuteurs extérieurs puissent comprendre nos intentions, mesurer notre échelle, et prendre en compte le nouvel interlocuteur que nous étions en train de devenir. Le lecteur averti aura compris que ce « *Que fait la FAI ?* » renferme un grand nombre d'autres questions, telles que : « *Qui est la FAI ?* », « *Pourquoi la FAI ?* » « *Comment la FAI ?* »

Dès sa création, la Comcom s'est attelée à la mise en place d'un concept d'identité visuelle en proposant au comité un certain nombre de variantes de logos, de couleurs, de documents nécessaires au bon fonctionnement de notre fédération.

D'un graphisme simple mais affirmé, le logo rouge exprime une unité forte. La FAI avait un habit...

Puis, lorsque la charte graphique est entrée en application, la commission a pu l'utiliser pour la création du site internet. La FAI avait un chapeau...

Notre fédération désormais bien mise, la Comcom s'est attelée à son travail de fond : la mise en place et le suivi de la communication de la FAI, tant avec ses membres qu'avec les partenaires et interlocuteurs extérieurs à la fédération.

C'est ensuite, sous la présidence d'Erik Langlo, que la commission a commencé à éditer *Interface*. Tiré à 2'000 exemplaires, ce fascicule paraît 3 à 4 fois l'an. Il est distribué aux membres de nos membres ainsi qu'aux entités administratives, culturelles et associatives du Canton. La FAI a un véhicule...

Aujourd'hui, la FAI communique à l'interne, principalement par le biais de son secrétariat centralisé et de son site internet. Elle communique à l'externe, au travers d'*Interface*, par son site internet, ainsi que par l'organisation ou la participation à un certain nombre d'événements.

La commission veille également à maintenir et mettre à jour les outils de communication de la FAI, ainsi qu'à l'organisation et au suivi des événements (conférences, débats, présence à la cité des métiers, etc)

En plus de son cahier des charges usuel, la commission a ouvert quelques chantiers pour l'année à venir : la refonte du site internet, l'organisation d'un débat en partenariat avec le DCTI, et l'approche des médias pour une communication plus forte avec le grand public.

En accord avec le comité FAI, la Comcom souhaite aujourd'hui développer l'image des professions d'architecte, d'ingénieur et de géomètre auprès du grand public. La FAI doit être présente dans les grands débats publics, devenir un interlocuteur consulté pour toutes les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la construction. Car, à l'instar de ce que disait Stefan Zweig : « *Il ne sert à rien d'éprouver les plus beaux sentiments si l'on ne parvient pas à les communiquer.* »

C'est également dans cet esprit que la Comcom lance aujourd'hui un appel aux idées et aux suggestions des membres des associations. Nous avons besoin de vous. Et que 2008 soit belle !

Bénédicte Montant

Tout courrier peut être envoyé à :

**FAI – Promotion et communication
p/a FER, 98 rue de Saint Jean
Case postale – CH-1211 Genève 11**

Ou à l'adresse informatique suivante :

comcom @ fai-ge.ch

Présidente

Bénédicte MONTANT
architecte

Membres de la commission

Olivier ARCHAMBAULT
architecte

Pierre-Yves HEIMBERG
ingénieur géomètre

Erik LANGLO
ingénieur civil

Marie-Christophe RUATA-ARN
architecte-urbaniste

Ecoles et formation

Questions d'actualité

Président

Olivier ARCHAMBAULT
architecte

Membres de la commission

Vincent CORRENTI
ingénieur civil

Samuel DUNANT
ingénieur géomètre

Frank HERBERT
architecte

Christian MOREL
ingénieur civil

Jean-Pierre ORTIS
architecte

On a déjà eu plusieurs fois – la communication marche bien à la FAI – la possibilité de développer la situation dans laquelle se trouvent nos professions au regard des formations. Mais il faut encore reprendre le bâton du pélerin et avancer quelques questions dérangeantes, mais peut-être utiles.

Dans le domaine des formations universitaires, la montagne de l'Université, par une gestation difficile et après avoir fait disparaître l'IAUG a accouché d'une souris avec l'Institut du Développement Durable. Il n'a pas encore prononcé son premier mot mais s'installe déjà à Battelle, prêt à dévorer la bibliothèque des architectes. Et à l'ENAC de Lausanne, tout va bien.

En ce qui concerne les HES-Genève on crée une nouvelle école d'ingénieurs qui groupe l'EIG et Lullier sous le chapeau du Développement Durable – encore ! – pour atteindre une masse critique qui participe à la valorisation des HES à Genève, mais plus précisément pour exploiter des convergences et des échanges disciplinaires. Soit, pourquoi pas ? On demande à voir, notamment à l'occasion de notre participation aux jurys des prochains Bachelor.

La formation des apprentis dans les métiers du dessin s'organise dans le Pôle Construction dans diverses formules (Dual et Plein-temps 4 ans ou 3 ans) et aura comme prochain effet de solliciter nos agences pour accueillir les jeunes en formation pour de courtes périodes d'immersion professionnelle. Préparez-vous à y participer.

Quel est le point commun dans tout cela ? Encore, et toujours : la qualité des formations, la nécessité de certaines filières, l'opportunité des profils professionnels.



© P.B.

Questions

Quel sera le profil d'un licencié de l'ISED et pour quel emploi dans nos structures ? Il est à craindre que la distance prise avec la culture du projet et avec sa pratique ne cantonne ces diplômés dans le cadre normatif des professions administratives.

Le découpage du cursus HES par les niveaux Bachelor / Master assure-t'il des formations distinctes ou en continuité de progression ? Cette distinction correspond-elle à nos besoins (professions intermédiaires, professions supérieures) ? On peut penser qu'un titulaire de Bachelor HES, dans le meilleur des cas soit utile dans nos bureaux. A condition que la formation soit bien cadrée sur le métier de technicien, de bâtisseur.

Qu'est-ce qui va distinguer ce profil de celui du Master ?

La culture du projet, avec deux années d'études en plus ? Bien mieux serait l'acquisition de la relation du projet avec l'acte de construire ! Tout espoir est permis, restons vigilants.

Et nos apprentis/apprenants ? On a sollicité la profession pour connaître nos besoins et la pertinence de ces formations à nos activités. Il s'agit bien d'évaluer si en donnant un métier à ces jeunes, on ne les trompe pas sur leur avenir ! Le peu d'intérêt que soulève cette question fait craindre que nous n'ayons pas besoin des dessinateurs (chez les architectes).

Qu'en est-il au juste à l'heure où nos professions sont très sollicitées pour signer les contrats d'apprentissage et pour accorder des places de stages ?

Olivier Archambault

Votre avis nous intéresse. Faites le connaître par e-mail : comcom@fai-ge.ch

Axes et objectifs programmés

Depuis la fondation de la FAI, la commission Partenaires professionnels s'est attachée à créer ou garder le contact avec les partenaires professionnels des architectes et ingénieurs. Ceux-ci sont multiples et couvrent les domaines les plus variés, mais néanmoins ciblés. Lorsque l'on parle de partenaires, on pense inévitablement aux entités qui nous entourent tous les jours, soit les pouvoirs publics, les maîtres d'ouvrage, les régisseurs, les milieux financiers, les entrepreneurs, les fournisseurs et les syndicats.

La palette d'action, on le voit, est très large. Dès lors il s'est avéré nécessaire de cibler les actions que nous avons entreprises afin de ne pas disperser nos forces. Quelques axes importants ont été définis et des objectifs précis ont été programmés.

Le chantier le plus important a été sans conteste la révision des « Conditions Générales du Contrat d'Entreprise » qui a été réalisée en partenariat avec le DCTI et la FMB.

Le but principal de ce travail a été de reprendre entièrement le texte préexistant datant des années nonantes, de supprimer les doublons avec la norme SIA 118 et d'y adjoindre des éléments locaux que sont la gestion de la sécurité et des déchets de chantier et les accords obtenus sur les taux de prorata. Cette entreprise a duré plus de deux ans, pendant lesquels, trois membres délégués par la commission ont participé aux séances de négociation de ce groupe de travail.

C'est à la fin de l'année 2006 que ces conditions ont été signées. Dès lors, après une période d'information et de promotion, il est heureux de constater qu'elles sont de plus en plus utilisées et font déjà office de référence. Actuellement, d'autres entités (communes, fondations, etc.) nous ont fait savoir qu'elles seraient intéressées d'y adhérer. Dans ce même esprit, un projet de conditions gérant les appels d'offres hors marchés publics, devrait être mis en chantier prochainement.

Un autre volet important de la commission partenaires professionnels concerne sa participation au groupe *Construction Genève*. Cette entité, dont la FAI est cofondatrice, regroupe les plus importants acteurs de la construction de notre canton. Elle permet, lors de séances bisannuelles, d'échanger des idées, d'analyser la situation du marché, de réagir et de prendre position sur des sujets touchant au bâtiment et au génie civil.

Construction Genève participe également à l'organisation d'événements particuliers, à l'instar de l'animation du secteur construction, lors de la manifestation *La Cité des Métiers et des Formations 2006*.

La commission est présente également de manière régulière dans les groupes de travail organisés par l'Etat de Genève, et en particulier par le DCTI. Ceux-ci ont généralement pour thème, des modifications ou des aménagements légaux et réglementaires. Il est important que la FAI soit représentée dans ce type de séances afin qu'elle puisse, le cas échéant, donner son avis et apporter les éventuels amendements qui seraient souhaitables. Les derniers thèmes qui ont été débattus concernent les déchets de chantier, le rôle du coordonnateur de sécurité ainsi que les marchés publics.

L'objectif de cette commission pour ces prochaines années, est de développer de façon plus suivie les relations avec nos partenaires, en donnant les impulsions nécessaires à la défense des intérêts de nos professions et de l'ensemble de la construction. Les mesures à proposer pour parer à l'augmentation des procédures administratives font parties des discussions que nous menons actuellement dans le cadre de ce mandat.

Jean-Noël De Giuli

Président

Jean-Noël DE GIULI
architecte

Membres de la commission

Alain CARLIER
architecte

Christophe DERIAZ
ingénieur génie rural

Eric DUBOULOZ
ingénieur génie civil rural

Gérard KOHLER
ingénieur géomètre

Yves TOURNIER
ingénieur civil

Luciano ZANINI
architecte



© P.B.

Aménagement et urbanisme

Une initiative à la trappe ?

Courant 2005, l'initiative populaire « 15'000 logements pour sortir Genève de la crise » est déposée au Grand Conseil. Elle demande le déclassement de 1% du territoire cantonal pour y construire des logements destinés à toutes les catégories de population, à ajouter aux déclassements déjà prévus par le Plan directeur cantonal. Alertée par le sujet, la commission Aménagement et urbanisme de la FAI se penche sur la question dès 2006. Elle mène sa réflexion selon plusieurs axes, allant de la vérification des besoins quantitatifs à l'analyse des procédures légales, en passant par l'estimation qualitative des potentialités à offrir et leur capacité à répondre à la demande en créant de la qualité de vie.

Président

Dominique ZANGHI
architecte

Membres de la commission

Pierre BONNET
architecte

Tarramo BROENNIMANN
architecte

Gérard DEVAUD
ingénieur civil

Teresa GARCIA-GILL
architecte

Hugues HILTPOLD
architecte

Adrien KÜPFER
ingénieur géomètre

Jean-Pierre ORTIS
architecte

Charles PICTET
architecte

Sandra ROBYR
architecte-urbaniste

Selon les prévisions, les 15'000 logements de l'initiative permettraient de couvrir l'accroissement de population prévu pour les trente prochaines années (environ 31'000 habitants¹) et pouvaient effectivement occuper une portion de territoire d'environ 110 à 115 ha, soit de fait 1% des surfaces agricoles du canton².

La seule prise en compte de la surface dévolue au logement s'avère vite insuffisante... A titre indicatif, le quartier des Eaux-Vives représente une population de 31'200 habitants et couvre une surface de 242 ha³. Ce rappel démontre à quel point l'aménagement du territoire ne peut être réduit à une question de chiffres.

Au mois de septembre 2007, le Tribunal Fédéral invalide l'initiative, estimant que son texte est contraire aux prescriptions du droit fédéral en matière d'aménagement du territoire, qui stipule en particulier la pesée des intérêts lors de toute modification de zones.

Le problème de fond reste donc ouvert, à savoir le besoin urgent de Genève en logements, besoin qui devrait encore croître à l'avenir.

Des logements oui, mais où et comment ?

Si le déclassement de nouvelles zones doit être envisagé, le problème doit indéniablement être appréhendé de façon globale et s'intégrer dans une vision générale permettant de lier entre eux l'ensemble des paramètres. Le Plan directeur cantonal *Genève 2015* est le lieu de cette coordination. Or le Plan directeur cantonal, adopté en 2001 et conçu comme un instrument évolutif, a fait l'objet en 2006 d'une mise à jour, adoptée par la Confédération en juin 2007. Faut-il proposer de nouveaux amendements, une nouvelle actualisation ? Envisager la révision du plan ? L'horizon 2015 n'est finalement pas si éloigné...

Impossible de ne pas craindre la lourdeur du processus face à l'urgence du problème à résoudre. Impossible aussi d'ignorer les nombreux terrains déjà affectés mais dont le développement se heurte aujourd'hui à des blocages récurrents révélant d'autres dysfonctionnements.

Le cadre légal en question

Sur le plan administratif, optimiser l'utilisation du cadre légal existant permettrait de répondre plus rapidement et efficacement aux besoins. Les outils légaux existent en effet, mais sont parfois redondants. La simplification des procédures d'affectation du sol et d'obtention des permis de construire permettrait d'accélérer la réalisation des projets, sans sacrifier à la rigueur et à la participation citoyenne nécessaires.

Il s'agirait en outre de redéfinir avec précision le contenu et le niveau de décision de chacune des étapes légales (plan localisé de quartier et permis de construire), mais aussi de donner à certaines études directrices (*PAC*, *PDQ*, etc) un fondement légal, à condition toutefois qu'il permette d'alléger les étapes ultérieures.

D'autres pistes devraient finalement être recherchées pour permettre d'associer l'ensemble des partenaires concernés dès le début des études, afin d'éviter les écueils « en fin de parcours ». La formule d'entités de gestion public-privé, sur le modèle de la *FTI* ou de la *FIPOI*, facilite l'intégration de projets de ce type dans une ample vision régionale avec pour mission le pilotage complet, sur la base des données techniques, environnementales, politiques et financières.

Pas de répit

Loin de passer à la trappe, l'initiative « 15'000 logements pour sortir Genève de la crise » reste d'une très grande actualité. Son contenu et les motifs mêmes qui ont conduit à son rejet imposent de poursuivre assidûment toutes démarches qui permettront d'y répondre, tant à court terme que dans une perspective plus éloignée.

Teresa Garcia-Gill et Sandra Robyr



¹ Office Cantonal de la Statistique 2007 (OCSTAT)

² La surface brute de plancher d'un logement genevois moyen est aujourd'hui de 108 m². Avec une densité moyenne de 1 à 1,4, 15'000 logement occuperaient donc une surface de terrain de 110 à 115 ha.

³ Parc des Eaux-Vives non compris

En guise de premier bilan...

Eh bien, si Genève se devait absolument d'avoir une MA, ne serait-ce qu'en service minimum, c'est chose faite depuis une petite année. Auparavant seule ville occidentale de cette taille à ne pas en être dotée, avec tout au plus, il y a plus d'un lustre, un court ballon d'essai infructueux de type « Forum », Genève a donc enfin une véritable structure adéquate nantie d'un budget, d'un bureau, de cotisants, d'une chargée de communication, d'un site internet... et même une adresse, voire une salle de conférence sise au dessus de la Fondation Braillard Architectes, dans l'enceinte du Palais de l'Athénée.

Ce qui veut dire, bien sûr, deux choses : (1) oui, des conférences sont régulièrement organisées, quasi mensuelles, selon des entrées au début plutôt urbaines et territoriales, même lors du dernier thème plutôt consacré au logement; (2) non, la MA n'a pas encore de lieu propre, ce qui peut paraître lamentable pour tous ceux qui fréquentent nos sœurs urbaines en Suisse ou en Europe. Souvent, elles sont richement dotées, parfois même avec deux ou trois lieux différents, un pour la ville, un pour l'agglomération et un pour les métiers de l'architecture, de l'environnement, voire du bâtiment (surtout dans les pays germaniques pour ce dernier cas de figure; nous renvoyons aussi, pour nous faire honte, au site français des MA avec plus de 80 cotisants, tous fort actifs).

Certes, nous autres, à la Fondation Braillard, nous sommes fiers de pouvoir aider au maximum les premiers vagissements de la MA genevoise: notre petite structure lui a tout naturellement offert un premier lieu de débats avec notre salle des Abeilles et quelques autres menus services, dont des liens entre nos deux sites, par essence « virtuels »: relayer l'information correctement n'est pas une sinécure et nos deux forces balbutiantes ne sont pas de trop en concert!

Mais, inutile de se leurrer, il existe deux obstacles majeurs: nous avons (presque) réussi à éviter le premier qui est le danger de l'endogamie (1); hélas, pour le second, sans mauvais jeu de mots inversé, le risque d'aller dans le mur est effectivement fort grand si nous ne résolvons pas rapidement cette question d'un vrai local autonome avec suffisamment de visibilité (2).

(1) Étranges étrangers à la rescousse ...

En faisant appel systématiquement à l'étranger pour nos débats (au sens fort et primitif du terme, celui qui n'est pas du Canton, peu importe, Confédéré ou autre), nous avons d'emblée esquivé la tentation d'une simple caisse de résonance laudative pour les professionnels genevois. La MA a pour premier souci la confrontation des idées et des pratiques, ce que n'in-

terdit pas, certes, l'invitation de profils variés au sein de la République. Mais, de prime abord, le choc avec de vrais « persans » nous a semblé plus salutaire. Zurich plusieurs fois, à tout seigneur tout honneur, mais aussi les Pays-Bas, la France et quelques autres Cantons nous ont, à chaque fois, démontré que nos pratiques administratives sclérosantes étaient bien l'une des clés du problème local. Que ce soit le succès du partenariat public-privé à Neuchâtel pour le stade de la Maladière, la gestion de l'urbanisme en Suisse alémanique ou le jusqu'au-boutisme architectural du marseillais Ricciotti, grand pourfendeur des normes énergétiques, chaque « étranger » a pu électriser un auditoire qui ne demande qu'à ouvrir en grand portes et fenêtres, au lieu de rester claquemuré dans notre nombrilisme sclérosant, voire malsain...

(2) Murs, murs, ne vous cachez plus...

Mais, sans lieu pérenne et emblématique, notre vocation d'acteur réseau risque fort de se limiter très vite à celui de trait d'union entre les différentes associations professionnelles, ce que la FAI fait d'ores et déjà fort bien, et ce depuis sa création en 2003-2004. L'important dans notre protocole de fondation, au delà de l'indépendance face aux différentes chapelles en place, reste cette ouverture vers la société civile, avec, au premier chef, les fonctionnaires et les enseignants.

Mais aussi, comment faire glisser les très nombreux amateurs de patrimoine vers un véritable jugement passionné vis-à-vis de la culture architecturale contemporaine, celle qui rend fière, à juste titre, toute société un tant soit peu responsable d'elle-même et de son inscription dans le temps? Bref, trouver porte close, voire pas de porte du tout faute de lieu aisément identifiable, risque de nous porter très vite préjudice: mais que faire?

Louer aux lois du marché un local central suffisamment vaste paraît exclu. Recourir au mécénat, spécialité genevoise à succès, convenons-en, n'est-ce pas perdre un peu de notre liberté

et surtout rester à la perpétuelle merci de nos principaux sollicités. Sans appui direct ou indirect des pouvoirs publics, quelque soit l'échelon, il est donc certain que toute implantation restera fort coûteuse et hasardeuse dans la durée. Or, ce n'est pas en vain que nous avons interpellé deux grandes classes d'obligés de la fonction publique: étant au premier rang pour l'ouverture hors du cénacle restreint des architectes, les fonctionnaires et les enseignants ne peuvent que cautionner cette double implication de leurs autorités de tutelle. Il est trop facile pour ces dernières de se défausser sur la Fondation Braillard au prétexte que les architectes sont (généralement) mieux nantis que les artistes ou les petites associations locales et donc suffisamment « riches » pour s'autofinancer complètement. La MA est une véritable mission de service public et non un nième relais corporatiste de plus.

Bref, puisque la MA a fait ses preuves depuis plus d'un an, il est grand temps pour les autorités administratives du Canton (et de l'agglomération, même si ces dernières ont une visibilité beaucoup plus ténue!) de participer à un tour de table sur ce problème du lieu qu'il convient de ne plus différer, nos ressources propres liées à nos cotisants et à nos supports externes devant suffire à assumer un budget annuel de fonctionnement de l'ordre de 2 à 300'000 CHF. Plusieurs milliers de professionnels, des dizaines de milliers de répondants enseignants et fonctionnaires, autant si ce n'est plus dans la société civile, réclament ardemment une enceinte appropriée, si possible aussi symbolique que le téléphérique du Salève en son temps, BAC + 3 (- 2 ?) demain, l'Athénée aujourd'hui...

Bruno Vayssière

Directeur de la Fondation Braillard

Programme de la MA: www.ma-ge.ch/Agenda

Fondation Braillard: débats bimensuels du mardi 12h
Verrée dinatoire offerte – réservation recommandée:
022 311 17 17 ou info@braillard.ch

Un pavé dans la mare...

Si la FAI comprend et peut partager les inquiétudes exprimées par Bruno Vayssière (*Tribune de Genève du 6 février 2008*) quant au changement de mains du projet PAVE (Praille-Acacias-Vernet), elle souhaite cependant tempérer le titre de l'article qui, sous la plume de Christian Bernet fait dire à l'excellent et bouillonnant directeur de la *Fondation Brailard*: « *Les architectes sont fous de rage!* »

La nouvelle équipe dirigée par Benoît Genecand saura, nous en sommes certains, respecter l'immense travail de fond effectué par la FTI et plus particulièrement son directeur de projet Luc Malnati. Elle saura également voir l'importance du Masterplan, et saisir la nécessité de l'application de sa charte. Enfin, elle saura éviter le piège de la pratique d'un urbanisme passant d'un seul saut du Masterplan, à la parcelle.



© D.R.

Que le projet PAVE se concrétise, qu'il se nourrisse de son passé en allant vers l'avenir; voilà tout ce que souhaitent les architectes, plus curieux que furieux...

...La Paix!

La FAI s'étonne de la remise au concours du projet de Maison de la Paix. Ce bâtiment a déjà fait l'objet d'un concours d'architecture, jugé en 2002 et remporté par le pool JLCG architectos, Pfaehler&Zein. Gaspillage de temps et d'énergie, autant que de deniers publics. Les sommes dont nous parlons ici sont mirobolantes et scandaleuses. Et de rêver que parfois, certains Maîtres d'ouvrage soient, à leur tour, mis en concurrence...

FAS section genevoise Un patrimoine dans les cartons (Préoccupations)

La bibliothèque de l'Institut d'Architecture est bien connue de tous les professionnels.

Son contenu, assemblé patiemment et géré scrupuleusement, a donné à quiconque l'assurance de trouver tôt ou tard la revue ou l'ouvrage recherché, et même celui auquel il n'avait pas pensé. Elle a été un outil de travail indispensable aux étudiants, enseignants et praticiens du métier d'architecte à Genève durant de nombreuses années.

Or avec la fermeture de l'Institut celle-ci est en danger... de se voir recluse dans des cartons pour une durée indéfinie. Plusieurs voix se sont élevées pour alerter nos autorités de ce risque, dans les milieux universitaires et au sein de la FAI. La FAS tient à y joindre la sienne.

Avec la fermeture de l'Institut – et de sa bibliothèque – ce ne sont pas que deux institutions qui disparaissent. Ce sont des lieux où s'acquièrent et se développent la connaissance et la culture de l'environnement bâti et l'esprit critique capable de l'apprécier et de le transmettre. Dans une République où trop souvent on a l'impression que politiques et public croient que les ensembles construits de qualité sont tombés du ciel dans des temps immémoriaux, ces établissements sont indispensables. L'actualité ne cesse de le prouver. Gageons que des solutions seront trouvées, pourquoi pas avec le concours de la *Haute Ecole Spécialisée*.

La FAS restera attentive à ces questions et soutiendra tout développement positif.

Philippe Bonhôte

AGG Un regard extérieur sur la Mensuration Officielle

« *Le Roi Victor Amédée (...) avait ordonné un cadastre général de tout le pays, afin que rendant l'imposition réelle, on put la répartir avec plus d'équité.* »

« *Deux ou trois cents hommes, tant arpenteurs, qu'on appelloit geometres, qu'écrivains qu'on appelloit secretaires furent employés à cet ouvrage.* »

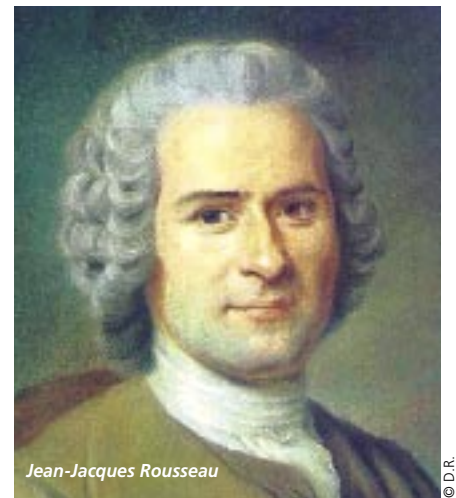
« *Quoiqu'il ne fallut pas à nos opérations une arithmétique bien transcendante, il en falloit assez pour m'embarrasser quelquefois. L'Arithmétique pratique s'étend plus loin qu'on ne pense, quand on y veut mettre l'exacte précision. Il y a des opérations d'une longueur extrême, au milieu desquelles j'ai vu quelquefois*

de bons geometres s'égarer. La réflexion jointe à l'usage donne des idées nettes, et alors on trouve des methodes abrégées dont l'invention flate l'amour propre, dont la justesse satisfait l'esprit, et qui font faire avec plaisir un travail ingrat par lui-même. »

« *Le lavis des mappes de nos geometres m'avoit aussi rendu le gout du dessein.* »

Extraits des « Confessions » livres 4e et 5e, selon l'orthographe originale de l'auteur, pages 189 et suivantes de l'édition de la *Guilde du livre* de 1962

Agé alors de 20 ans, le philosophe genevois Jean-Jacques Rousseau a fonctionné dès 1732 et pendant quelques années com-



Jean-Jacques Rousseau

© D.R.

me secrétaire arpenteur lors de la mensuration du royaume de Savoie. Il montre, par ses remarques pertinentes, que même si les techniques ont profondément changé, les problèmes liés à la mensuration officielle restent pour l'essentiel les mêmes.

AGG – Association genevoise des ingénieurs géomètres officiels et géomaticiens

Comité de la FAI _ Carmelo Stendardo (AGA, Président FAI), Philippe Rossé (AGA, vice-Président FAI), Jean-Claude Buffet (AGG, Trésorier), Norbert Besson (AGI), Philippe Bonhôte (FAS), Nicolas Chappuis (AGG), Grégoire Du Pasquier (SIA), Kaveh Rezakhanlou (FAS), Daniel Starrenberger (SIA), Jean-Pierre Stefani (AGA), Yves Tournier (AGI), Luciano Zanini (SIA), Dana Dordea (Secrétaire permanente).

Commissions _ Concours et appels d'offres, Promotion et communication, Ecoles et formation, Partenaires professionnels, Aménagement et urbanisme _ **Impressum** _ Coordination: Marie-Christophe Ruata-Arn _ Bulletin réalisé par le groupe de travail Promotion et communication Maquette: lelocal@bluewin.ch _ Photographies: Pierre Bellanova _ Imprimerie Rochat-Baumann _ Tirage: 2'000 ex. _ Interface N°7 _ Février 2008